

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Faches-Thumesnil**

### **Introduction**

Il y a quelques semaines, vous avez reçu les propositions de l'ADAV (Association Droit Au Vélo) pour développer les mobilités actives à Faches-Thumesnil. Il est consultable sous forme de « manifeste » joint au questionnaire.

Le questionnaire élaboré avec la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) complète la démarche. Les réponses des candidats aux élections municipales seront accessibles sur le site de la FUB.

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Un plan vélo date de l'époque où un groupe travail vélo avait été établi en étroite collaboration avec l'ADAV. Ce plan n'a pas évolué et réclame à être toiletté.*

#### **Action n°2 :**

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

*Le comité se réunira au moins une fois par an avec les techniciens de la MEL.*

#### **Action n°3 :**

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

*Ces technicien(e)s seront formés judicieusement pour être des interlocuteurs privilégiés auprès de la MEL, l'ADAV voire la FUB*

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°4 :**

Créer un réseau express vélo sur l'axe Faches-Thumesnil -Lille à partir de la rue d'Haubourdin, un axe rejoindrait La porte d'ARRAS en y intégrant des modifications concernant la passerelle qui enjambe l'autoroute au niveau de la porte d'Arras. Ceci en concertation avec la ville de Lille ( un trottoir dédié piétons et l'autre trottoir plus large pour que les vélos puissent se croiser). S'inspirer de l'avenue Jean Jaurès de notre commune voisine Ronchin, réseau express qui rejoint la gare de Ronchin au métro porte de Douai.

#### **Action n°5 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Rue d'Haubourdin, rue de Rouen, rue Dillies, route d'Arras, rue de l'arbrisseau, rue de Wattignies, rue Édouard Vaillant..... Dans les rues trop étroites pour faire un piste cyclable, réfléchir à la possibilité de dédier un trottoir aux cyclistes.

#### **Action n°6 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : l'espace naturel intercommunal (Les Périsseaux), la zone d'activités économiques Auchan,, le chemin longeant le Parc des Aubépines vers Wattignies, le CHR, le centre de Lille.

**Action n°7 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Ronchin, Lille, Loos et Wattignies. A propos de Wattignies : Modifier le sas vélo pour faciliter l'accès au Parc des Aubépines sans endommager le cadre du vélo ou devoir le porter pour franchir l'accès. Revoir le sas d'accès à partir du parc des Aubépines à la rue Pasteur située sur la commune de Wattignies, ce sas est inexploitable pour les vélos donc impossible de traverser le parc à partir de Faches-Thumesnil pour se rendre à Wattignies sans devoir soulever son vélo, cela dissuade la traversée du parc pour se rendre aux Périseaux, c'est vraiment dommage.

**Action n°8 :**

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

*Ne pas oublier de déblayer de gravillons*

**Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous****Action n°9 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Limiter le trafic des camions rue du maréchal Joffre et faire en sorte que l'arrivée et les départs des camions de plus de 3.5 tonnes au magasin Brico dépôt se fassent par la route d'Arras et non par les rues Anatole France ou Turenne pour rejoindre la rue du Maréchal Joffre. Limiter le trafic des camions rue Kléber.

**Action n°10 :**

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Ces accidents se produisent surtout sur les voiries non équipées de pistes cyclables. *Les angles morts des camions et des bus sont un des principaux facteurs de risques d'accidents mortels des cyclistes et des piétons. Campagnes d'affichage pour inciter les automobilistes à respecter les sas vélo y compris à ne pas les couper lorsqu'ils prennent un virage (le cas de 3 automobilistes sur 5)*

**Action n°11 :**

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

*L'interdiction au 3.5 T est à préconiser aux camions n'ayant aucune activité économique dans la ville ( juste un lieu de passage). Pour les autres cas ; inciter les camions à véritablement prendre les grands axes et ne pas utiliser les petites rues en favoriser des itinéraires de contournements. Interdire la circulation automobile aux abords des établissements scolaires et inciter les Directeurs d'Ecoles et collèges à mettre en place des conduites scolaires coopératives douces (pédibus dans les écoles ou des vélo-bus dans les collèges) avec l'aide des associations de parents d'élèves.*

**Action n°12 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

*Rendre plus d'importance aux piétons et cyclistes face aux automobiles, notamment en rendant sa continuité à une future « coulée verte » entre les Périseaux et la Porte d'Arras à Lille.*

**Action n°13 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre

cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Limiter à 30km/h la circulation dans le centre ville, rue Barbusse, rue Charles Saint Venant, avenue de Rouen, avenue de Paris.

**Action n°14 :**

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Installer des vélorues où les cyclistes ne peuvent pas être doublés par une automobile car la rue est trop étroite

**Action n°15 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.  
*Notamment dans toutes les rues où il n'est pas possible de mettre des pistes ni des bandes cyclables.*

**Action n°16 :**

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

**Action n°17 :**

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement et permettre ainsi la pratique du vélo dans la ville par les habitants et en familles. Ces arceaux doivent se situer aux abords des lieux où il y a des services publics ( Poste, centres sociaux, école de musique ) ou il y a aussi des parcs urbains comme les Aubépinés, Tudor, Jean Jaurès. Ne pas oublier également les commerces de proximité.

**Action n°18 :**

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

**Action n°19 :**

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

**Action n°20 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

**Action n°21 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

**Action n°22 :**

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

**Action n°23 :**

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

**Action n°24 :**

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux

à disposition de ces associations.

**Action n°25 :**

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

*Créer un local municipal dédié à la réparation des vélos et doté d'une station de gonflage.*

**Promouvoir une culture vélo**

**Action n°26 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

**Action n°27 :**

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

**Action n°28 :**

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

*Aux abords des Périseaux ou complexes sportifs rue Henri Dillies.*

**Action n°29 :**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

**Action n°30 :**

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

**Action n°31 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

**Action n°32 :**

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

**Action n°33 :**

Créer une "journée sans voiture".

**Action n°34 :**

Créer une "fête du vélo". Sur la commune et y associer les communes limitrophes comme Ronchin par exemple, où la culture vélo est bien en place. Inviter à cette fête l'association droit au vélo de Lille (ADAV) pour réaliser de la communication sur l'usage du vélo, profiter de leur présence pour réaliser une opération " faire graver son vélo" il y a actuellement tellement de vol de deux roues. Envisager aussi la venue d'un atelier réparation vélo.

**Action n°35 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

**Action n°36 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

**Action n°37 :**

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : - Proposer une visite

du salon du vélo qui a lieu chaque année à Courtrai, où l'on pourrait constater ce qui se fait de mieux en matière de vélo et de politique cyclable, la ville de Courtrai ayant fait d'énormes efforts pour repenser les mobilités urbaines.

- Proposer des challenges intra/inter-entreprises pour sensibiliser les employeurs et les employés aux gains écobonomiques, à l'impact sur les rejets de CO2, aux impacts sur la santé et le stress.